



# UNA VOCE

## Novembre 2002 Vol. 10 n° 1

- Symposium symphonique + 25
- SOUNDINGS — le Conseil des Arts du Canada et Orchestres Canada
- Ron Bauers — les chiffres en période de négociation
- Résolutions du Congrès UNITY II

Au Congrès UNITY II tenu à Ottawa en août, les conférences des musiciens d'orchestres symphoniques se sont réunies pour la deuxième fois afin de discuter de questions relatives aux orchestres. En 1998, à Las Vegas, le groupe était constitué de la Recording Musicians' Association (RMA) et de la Theatre Musicians' Association (TMA), mais, comme cette fois les questions étaient passablement différentes, les trois Conférences d'orchestres symphoniques — OCSM/OMOSC, ICSOM (International Conference of Symphony and Opera Musicians) et ROPA (Regional Orchestra Players Association) — se sont réunies avec les représentants de la FAM.

Outre les questions courantes discutées au Congrès, nous avons célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'ICSOM, la première conférence de musiciens de la FAM et la raison d'être des autres. Lorsque les gens de l'ICSOM ont indiqué qu'ils aimeraient organiser une fête d'anniversaire à Ottawa, nous, à l'OMOSC, avons fait nos propres recherches et découvert que nous avions trouvé le moyen de rater notre propre 25<sup>e</sup> anniversaire. En fait, nous tenions cette année notre 27<sup>e</sup> rencontre annuelle, mais nous l'avons baptisée notre 25<sup>e</sup> pour pouvoir partager le gâteau.

Pour notre anniversaire, nous avons invité certaines des personnes qui ont participé aux débuts de l'OMOSC et nous avons été honorés d'accueillir Sam Levine à la séance d'ouverture du Congrès. Nous avons également reçu une note de notre présidente fondatrice, Ruth Budd, qui se lisait ainsi : « Officiellement, l'OMOSC a tenu sa première réunion en 1976. Mais elle existait dans ma tête, sans le nom, depuis deux ans. Bien que nous fussions membres de l'ICSOM, j'avais le sentiment qu'en tant que musiciens d'orchestres symphoniques canadiens, il y avait tant de choses dont il fallait que nous discussions — des questions qui touchaient nos vies au Canada. Sam Levine et moi étions partenaires de lutrin dans la section de contrebasses du Toronto Symphony et, pendant les mesures de silence prolongées et autres « pauses », nous discussions de cette idée. Cet été-là, j'ai traversé tout le pays en route vers Vancouver et j'ai rencontré des musiciens des orchestres des principales villes. Tous étaient enthousiastes et voulaient vraiment parler. Nous avons besoin de parler entre nous sans contrainte ni

inhibition... Peu de temps après la naissance de l'OMOSC, lors d'une entrevue, je me souviens d'avoir dit que je croyais que l'organisme ne serait peut-être plus nécessaire après environ cinq ans. Je me suis vraiment trompée. Plus de 25 ans plus tard, il organise une conférence de cinq jours, avec un ordre du jour qui touche à tout, des techniques de négociation de contrat à la médecine pour musiciens ! »

Sam était (et est toujours) actif à la FAM et reste un défenseur d'une plus grande représentation de la base dans la négociation de contrats. Il a raconté quelques anecdotes sur les débuts de l'organisme et décrit ce qui a été l'impulsion de départ de l'OMOSC. Par exemple, un orchestre annonçait une audition canadienne, mais celle-ci avait lieu à Cleveland. Le Symposium symphonique préOMOSC s'est rendu compte qu'il fallait contrôler d'une certaine manière les auditions et, avec l'Association canadienne des orchestres (devenu Orchestres Canada), il y est parvenu en publiant les auditions dans *Orchestra Openings* (devenue *OPUS*).

En 2002, nous parlons encore de ce qui figurait à l'ordre du jour de 1976 — la question de l'impôt (voir le bulletin de la DSS); le financement; le vieillissement de l'auditoire; la pertinence des orchestres — et leur survie. Comme Ruth Budd l'a remarqué : « Je constate qu'un grand nombre des réalisations pour lesquelles nous nous sommes battus s'érodent. La nécessité d'un Congrès Unity est toujours aussi vive. Nous avons un objectif commun, celui d'avoir le meilleur orchestre possible pour notre ville. »

## SOUNDINGS

Nous avons connu des mois très occupés, depuis la parution du dernier *UNA VOCE*. Le *maestro* a quitté Montréal avec colère; le directeur général de Winnipeg a démissionné; Kitchener-Waterloo est entré dans la danse avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada; son directeur général a démissionné en septembre; et, cet automne, l'excitation est devenue une habitude annuelle à Calgary. Et la nouvelle directrice générale d'Orchestres Canada, Elisabeth Whitlock, a démissionné après seulement un an en poste.

Nul doute que tout le monde est fatigué et au bout de son rouleau. Les musiciens exigent beaucoup de nos directions, de nos conseils et de notre syndicat — et à juste titre. Travailler dans un tel environnement est difficile, et tout le monde a le sentiment qu'il y a trop à faire même en essayant simplement de maintenir le *statu quo*. Les musiciens se sentent impuissants; les cadres sont épuisés. Nous commençons à peine une nouvelle saison et, pour la deuxième année consécutive (peut-être la cinquième...), nous fonctionnons en mode contrôle de crise.

Que pouvons-nous faire? Qui peut faire quelque chose? Nous posons ces questions depuis longtemps et espérons avoir trouvé un moyen réaliste d'amoinrir les problèmes chroniques qui affligent nos orchestres.

Francine Schutzman a écrit, dans le numéro d'octobre d'*International Musician* : « Les délégués ont entendu parler de cette future initiative, appelée SOUNDINGS, coparrainée par le Conseil des Arts du Canada et Orchestres Canada. Il s'agira d'essayer de prendre le pouls de la communauté orchestrale au Canada par l'entremise de visites à différents orchestres... Elisabeth Whitlock (directrice générale, Orchestres Canada) et Russell Kelley (chef de la Section musique du Conseil des Arts du Canada) se sont adressés aux délégués sur cette question. L'idée est d'utiliser SOUNDINGS comme base de la prochaine conférence d'Orchestres Canada (juin 2003) pour amener les délégués à élaborer des recommandations d'outils visant à aider les différentes constituantes de la communauté des orchestres à s'améliorer. »

Le comité d'orientation de SOUNDINGS regroupe Orchestres Canada, l'OMOSC, la FAM et le Conseil des Arts du Canada. L'équipe itinérante se compose de Debra Chandler, animatrice, et de Jenny Ginder, rapporteure. Elles visiteront chacun des orchestres participants et tiendront des réunions distinctes avec les musiciens et les représentants syndicaux, les membres du conseil, les directeurs généraux et la haute direction, les directeurs musicaux et, si possible, des représentants de l'auditoire. Selon le document d'Orchestres Canada, « le but des réunions est de promouvoir des discussions honnêtes et en profondeur touchant toutes les questions liées à la santé des orchestres canadiens. » (Pour obtenir le texte complet, demandez à votre délégué de l'OMOSC.)

Les délégués de l'OMOSC ont passé beaucoup de temps à discuter de cette initiative et n'étaient pas unanimes dans leur désir de participer. Le danger, ce sont les réactions suivantes : « ne pas oser dire ce qui va mal ici » ou pire « encore une étude qui va dormir sur une tablette ». À la fin, nous avons convenu que le format du projet peut nous aider tous à nous préparer pour l'avenir et à espérer que les réunions déboucheront sur un effort pour mettre en œuvre les « meilleures pratiques » partout au Canada.

Dans son allocution au Congrès, M<sup>me</sup> Whitlock s'est penchée sur sa première année en poste. Elle a dit que nos organismes d'orchestres doivent être des unités cohésives travaillant à un objectif commun, lequel doit être, d'abord et avant tout, la musique. Dans nos organismes respectifs, il ne doit pas être dangereux d'être en désaccord, et « désaccord » n'est pas synonyme d'« irrespect ».

Nous avons eu un avant-goût de ce à quoi les visiteurs peuvent s'attendre à l'une des séances plénières du Congrès UNITY. Les participants aux tables rondes sur les orchestres en difficulté venaient de San Jose (fermé), Toronto et St. Louis (coupures importantes). Ron Bauers (voir le rapport de Bob Fraser) a indiqué les trois catégories auxquelles appartiennent les orchestres : 1. stable, solide, sans grands problèmes; 2. chroniquement pauvre sur les plans économique ou de l'environnement symphonique; 3. rien ne va plus. C'est cette troisième catégorie d'orchestres qui a besoin d'une attention immédiate et M. Bauers a résumé les espoirs que nous fondons sur SOUNDINGS : « Comment passer d'une catégorie à une autre? Nous devons partager de l'information pour pouvoir prévenir les crises, plutôt que de les régler. »

(Remarque : Malgré la démission d'Elisabeth Whitlock, Orchestres Canada et le Conseil des Arts du Canada restent engagés à l'égard du projet SOUNDINGS. Il y a treize orchestres sur la liste. Le premier est l'Edmonton Symphony, pour les 4 et 5 novembre; puis le Vancouver Symphony, les 6 et 7 novembre.)

*Steve Mosher, 2<sup>me</sup> vice-président de l'OMOSC*

## Comment lire les états financiers de votre orchestre sans vous endormir

Au Congrès Unity d'août 2002, les délégués de l'OMOSC ont eu droit à une séance fort instructive donnée par Ron Bauers et intitulée « O Canada, where art thy numbers? » (« Ô Canada, qu'en est-il de tes chiffres ? »). (J'ai cru que mon titre était meilleur !) Le professeur Bauers enseigne au Nebraska Wesleyan College et à l'Université du Nebraska, à Omaha. Tout un alphabet suit son nom, déclinant, entre autres, ses qualités de titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et de vérificateur interne agréé. Il est membre du Conseil de la section locale d'Omaha à la FAM et spécialiste en matière de finances d'orchestres symphoniques. Malgré ses titres tout américains, il est parfaitement à l'aise avec les PCGR (principes comptables généralement reconnus) du Canada, de même qu'avec ceux de plusieurs autres pays.

M. Bauers nous a donné un très bon aperçu des principes fondamentaux de la comptabilité :

- comptabilité de caisse comparée à comptabilité d'exercice;
- éléments des états financiers (signification des différents termes);
- particularités de la comptabilité d'organismes sans but lucratif, comme la comptabilité par fonds (p. ex. si votre orchestre gère également un fonds de dotation);
- importance de connaître la terminologie des fonds — s'ils sont affectés ou non, par exemple;
- importance des relations de votre orchestre avec d'autres entités (entreprises exploitées en parallèle, contrôle d'immeubles, etc.).

Il s'est ensuite attaqué aux composantes des états financiers d'orchestres :

- rapport du vérificateur;
- état de la situation financière (généralement appelé « bilan »);
- état des résultats d'exploitation (couramment appelé « état des revenus et dépenses » ou « état des résultats »);
- état de l'évolution de l'actif net;
- état de l'évolution de la situation financière ;
- notes en bas de page;
- éléments facultatifs.

Chose intéressante, chaque fois que M. Bauers parcourt des états financiers, il lit *d'abord* les notes du vérificateur, ensuite les notes en bas de page et tous les renseignements figurant à la fin du document. La plupart d'entre nous seraient tentés de passer

outre à tout ce verbiage pour aller directement aux chiffres. Néanmoins, si un vérificateur s'est buté à des sujets de préoccupation graves en préparant ces états financiers, il en fera état dans les notes et les renseignements complémentaires.

Vu les récents scandales du monde de la finance découlant de méthodes comptables tordues, beaucoup d'entre nous jugent suspecte la profession de comptable. Toutefois, dans les organisations sans but lucratif (OSBL), un vérificateur n'a aucun avantage à décevoir le public en présentant des états financiers faussés. Premièrement, il n'y a aucune somme à soustraire d'une OSBL — aucun gain illicite à faire — et, deuxièmement, si un orchestre faisait faillite à cause de renseignements financiers fallacieux, le vérificateur suivrait la même voie. La réputation d'un vérificateur tient entièrement à la présentation de renseignements fiables, respectant des normes rigoureuses. Nous oublions parfois que nos orchestres doivent déposer des états financiers dûment vérifiés pour être considérés comme des OSBL.

M. Bauers a ensuite donné aux délégués l'occasion de voir certains états financiers d'orchestres canadiens. Il a insisté sur un certain nombre des éléments dont il a traité, notamment sur la « valeur d'exploitation » (lorsqu'un vérificateur se demande si un organisme est capable de poursuivre ses activités).

À l'époque actuelle, il est important de connaître les principes fondamentaux de la comptabilité, lorsque vous êtes membre d'un comité d'orchestre ou d'un comité de négociation. Il est particulièrement utile de connaître l'histoire financière de votre orchestre sur plusieurs années et d'être en mesure de la comparer avec celles d'autres orchestres au budget comparable. Il est particulièrement important de surveiller la santé financière de votre orchestre à chaque changement d'équipe de direction (comme c'est trop souvent le cas dans ce pays). M. Bauers affirme que plusieurs gestionnaires d'orchestres ne seraient pas embauchés si l'on prenait la peine d'examiner les états financiers des organismes pour lesquels ils ont travaillé.

Il serait intéressant d'approfondir davantage cette question (« comptabilité pour les nuls »), mais je conseille à tous les musiciens d'apprendre les principes de base de la comptabilité à même les sources qui leur sont accessibles : livres, amis comptables (n'avons-nous pas tous un ami comptable?) ou demande d'aide à leur section locale. (Les sections locales peuvent également tenir une comptabilité — peut-être qu'un des membres de leur conseil pourrait animer un séminaire destiné à votre comité d'orchestre.)

Ajoutez simplement « comptable » à la liste des compétences connexes qu'un musicien doit avoir dans le monde des orchestres symphoniques d'aujourd'hui — à côté de négociateur, diplomate, éducateur, lobbyiste, psychologue, juriste, activiste politique, parlementaire, directeur des ressources humaines, expert en relations publiques, porte-parole auprès des médias...

*Robert Fraser, Victoria Symphony, délégué de l'OMOSC*

## RÉSOLUTIONS DE L'OMOSC OTTAWA, AOÛT 2002

### N° 1 — Nomination des vérificateurs

**Il est résolu** que l'OCSM/OMOSC nomme la firme Grant Thornton, de Winnipeg, au poste de vérificateur pour l'exercice 2002-2003.

*Adoptée.*

C'est le *statu quo*.

### N° 2 — Règlements de l'OCSM/OMOSC

Nouvel article 15

Paragraphe 1 : L'OCSM/OMOSC crée un Fonds de secours de l'OMOSC avec un solde minimal de 1000 \$ pour aider les orchestres membres et les membres individuels dans le besoin par suite d'une grève, d'un lock-out, d'une faillite ou d'une dissolution.

Paragraphe 2 : Les dirigeants de l'OCSM/OMOSC sont les fiduciaires du Fonds de secours de l'OMOSC. Ils établissent les directives d'affectation des fonds en vertu desquelles ils approuvent les décaissements à la majorité des voix et au cas par cas.

*Adoptée.*

Grand merci à la FAM qui assure un financement de contrepartie pour le démarrage de notre Fonds de secours qui tire son origine du Fonds spécial du Hamilton Philharmonic. Les 4 000 \$ de la FAM correspondent aux sommes prélevées sur les cotisations de l'OMOSC à même les cotisations de la saison 2000-2001 pour constituer le Fonds. En 2001-2002, 8000 \$ ont été remis aux orchestres en situation de grève ou de lock-out. Le montant par personne consacré au Fonds de secours est de 3,00 \$.

### N° 3 — Résolution concernant le Comité des communications avec les gouvernements

Attendu que les discussions à notre Conférence annuelle de l'OCSM/OMOSC suscitent souvent des questions et des préoccupations qui doivent être transmises aux ministères gouvernementaux et aux instances de la FAM; et

Attendu que les représentants des ministères gouvernementaux et de la FAM sont souvent invités à des séances officielles de la Conférence;

**Il est résolu** que, pour la Conférence de 2003 de l'OCSM/OMOSC, les membres du Comité des communications avec les gouvernements (CCG) entreprennent la collecte des questions posées pendant ces séances et, en consultation avec la direction de l'OCSM/OMOSC, produisent un bref document de « Sujets de préoccupation de l'OCSM/OMOSC »; et

**Il est résolu** que, le CCG distribue le document « Sujets de préoccupation » aux délégués de l'OCSM/OMOSC et aux invités aussi d'avance que possible avant les réunions figurant au calendrier.

*Adoptée.*

Nous avons sept comités permanents à l'OMOSC : Règlements, Rédaction, Médias électroniques, Conférences, Finances, Nominations et Communications avec les gouvernements. La présente résolution aidera à établir l'ordre du jour des prochaines Conférences de l'OMOSC et guidera les activités tout au long de l'année.

### N° 4 — Forum sur les médias électronique (FME)

Attendu que la table ronde sur les médias électroniques a fait savoir au Congrès Unity II qu'elle souhaitait la pleine participation des musiciens d'orchestres, incluant ceux qui ont des opinions minoritaires, au sondage du FME;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties que cette information soit compilée de la façon la plus efficace possible; et

Attendu que la façon la plus efficace consiste à passer par chacun des comités d'orchestres;

**Il est résolu** que la Conférence 2002 de l'OCSM/OMOSC demande à son Comité des médias de distribuer le sondage aux comités de chacun des orchestres de l'OCSM/OMOSC avec instructions : 1. de donner à chaque musicien de l'orchestre l'occasion de répondre au sondage et 2. de compiler les résultats et de les transmettre aux personnes appropriées.

*Adoptée.*

La controverse concernant les médias électroniques fait rage surtout aux États-Unis où les orchestres divergent d'opinion sur la manière de traiter les questions d'enregistrement. Certains voudraient que les décisions soient davantage prises à l'échelon local, tandis que d'autres préféreraient que tout soit décidé à l'échelon national (ce qui se fait actuellement).

#### **N° 5 — Représentants des sections locales**

Attendu que le nombre de dirigeants de sections locales de la FAM qui assistent à la Conférence annuelle de l'OCSM/OMOSC a diminué au cours des ans;

Attendu qu'on retire mutuellement de nombreux avantages de leur participation; et

Attendu que nos sections locales fonctionnent avec un revenu limité dont une grande partie provient des contributions d'orchestres symphoniques;

**Il est résolu** que l'OCSM/OMOSC demande au Bureau canadien de la FAM d'étudier des moyens de mettre des sommes à la disposition des sections locales qui souhaitent envoyer un représentant à la Conférence annuelle de l'OCSM/OMOSC.

*Adoptée.*

La Conférence de l'OMOSC a toujours lieu en août, et le Congrès canadien de la FAM, en juin. Jusqu'à maintenant, il a toujours été impossible de tenir les deux événements l'un à la suite de l'autre.

#### **N° 6 — Donneurs d'ouvrage aux conseils d'administration des sections locales**

Attendu que la FAM est un syndicat international doté de règlements permettant de traiter des problèmes passés, présents et futurs;

Attendu que l'article 5, paragraphe 7(d), du Règlement de la FAM se lit ainsi : « Aucun dirigeant de section locale n'occupera le poste de directeur du personnel d'un employeur de musiciens sur le territoire de sa section locale. À compter de la prochaine élection dans toute section locale ou après le 1<sup>er</sup> août 2001, aucun dirigeant de section locale, sauf au Canada, n'occupera un poste lui permettant d'engager des musiciens dans le domaine de la comédie musicale; et

Attendu que les problèmes potentiels qui pourraient surgir au Canada exigent le retrait de cette exemption touchant ce pays;

**Il est résolu** que la Conférence de l'OCSM/OMOSC soumette une résolution au Congrès de 2003 de la FAM visant le retrait des mots « sauf au Canada » du règlement mentionné précédemment; et

**Il est résolu** que l'OCSM/OMOSC encourage les autres conférences de musiciens et autres parties intéressées à souscrire à cette résolution.

*Adoptée.*

#### **N° 7 — Conseiller juridique au Congrès**

Attendu qu'il existe des différences fondamentales entre les lois canadiennes et américaines;

Attendu qu'un grand nombre de points traités au Congrès de la FAM touchent des questions qui exigent un traitement différent dans les deux pays;

Attendu que la FAM invite à son congrès de nombreux avocats américains, mais aucun avocat canadien;

Attendu que la présence d'un avocat canadien pourrait éviter des erreurs graves et permettrait de formuler des propositions de manière à les rendre applicables dans les deux pays; et

Attendu qu'une étude antérieure, par un avocat canadien, des recommandations et résolutions proposées ne touche pas que les modifications présentées par les comités ou par l'assemblée;

**Il est résolu** que l'OCSM/OMOSC demande à la FAM d'inviter un avocat canadien au Congrès de la FAM, qui pourrait conseiller les comités au besoin, observer les débats et formuler, le cas échéant, des commentaires aux délégués sur les questions qui pourraient affecter différemment les deux pays.

*Adoptée.*

Les résolutions 6 et 7 remontent au Congrès de 2001 de la FAM. L'article 5, paragraphe 7(d), du Règlement de la FAM s'applique aux sections locales plus grandes où il y a de l'activité dans le domaine des comédies musicales. Il ne s'adresse pas aux sections locales plus petites où un donneur d'ouvrage peut également faire partie du conseil de sa section. La résolution 7 reprend la résolution 6 de l'année dernière.

#### **N° 8 — Remises par personne**

Attendu que la procédure actuelle pour le traitement des remises par personne aux membres de la FAM participant à plus de deux sections locales exige que chaque membre admissible fasse des demandes individuelles pour ses remises;

Attendu que le système informatique de la FAM devrait être en mesure d'identifier les membres admissibles à ces remises;

Attendu que le versement des remises à partir des renseignements détenus par la FAM sans exiger de demandes individuelles réduirait les formalités administratives tout en étant un excellent outil de relations avec les membres pour la Fédération; et

Attendu qu'une telle politique ne coûterait rien à la Fédération;

**Il est résolu** que l'OCSM/OMOSC demande à l'IEB d'appuyer une politique d'envoi direct des remises par personne aux membres admissibles sans exiger que ces derniers fassent des demandes individuelles.

*Adoptée.*

Voilà une situation génératrice d'économies qui affecte certains musiciens de l'OMOSC, mais qui est beaucoup plus grave aux États-Unis où les musiciens des orchestres de la ROPA ont signé des contrats de service personnels avec, dans certains cas, jusqu'à cinq petits orchestres et doivent chaque fois être membre de la section locale de ces orchestres. Ce changement permettrait à la Fédération de rembourser automatiquement les musiciens qui appartiennent à plus de deux sections locales (à la condition que le logiciel le permette).

#### **Personne ressource à UNA VOCE:**

Steve Mosher, directeur de publication

149 Woodington Ave.

Toronto, ON M4C 3K7

<smosher@interlog.com>

Participez au forum électronique de l'omosc:

<www.ocsm-omosc.ca>